

blanche, d'un duvet fauve testacé mélangé de cendré; sans relief bien prononcé au-devant de l'épine apicale; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'externe, prolongée depuis l'épaule jusqu'à l'épine apicale, doublée à son côté interne d'une nervure prolongée jusqu'à la moitié au moins de leur longueur: l'intermédiaire, aussi faible, prolongée depuis la bande d'un blanc cendré presque jusqu'à l'extrémité: l'interne, représentée en devant par un tubercule faible ou peu saillant et non fasciculé, prolongée depuis la bande cendrée jusqu'aux quatre cinquièmes de leur longueur parée de trois fascicules de poils noirs: l'avant-dernier, vers les cinq septièmes de leur longueur, le plus gros, transverse (offrant quelquefois vers la bande d'un blanc cendré un quatrième fascicule très-petit), d'un cendré roussâtre à la base de ces fascicules. *Dessous du corps* brun, couvert d'un duvet cendré plus blanc au bord postérieur des arceaux du ventre; hérissé de poils blancs. *Pieds* hérissés de poils semblables; d'un fauve testacé, avec la massue des cuisses obscures ou noirâtres; couverts d'un duvet blanc cendré: massue des cuisses à deux anneaux brunâtres. *Tibias* postérieurs hérissés de poils noirs vers l'extrémité de leur arête supérieure. *Tarses* noirs annelés de blanc à la base des articles.

Cette espèce est méridionale. On la trouve sur diverses espèces de pin, et aussi dans le figuier, suivant Delarouzée. Sa larve et ses métamorphoses ont été étudiées par M. Charles Perroud. Je l'ai dédiée au frère de ce savant, à mon ami M. Benoît-Philippe Perroud, vice-président de la Société linnéenne de Lyon, et auteur des *Mélanges entomologiques*.

δδ Nervure intermédiaire des élytres aussi saillante que l'interne: celle-ci représentée près de l'écusson par un tubercule paré de fascicules de poils noirs.

7. **P. Caroli**. *Prothorax* noir, couvert d'un duvet gris cendré; offrant après la moitié de la ligne médiane un petit point dénudé. *Ecusson* d'un brun noir, à ligne médiane cendrée. *Elytres* armées chacune d'une épine à l'angle postéro-externe; noires, revêtues d'un duvet gris cendré, un peu plus blanc sur la dépression antérieure; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'intermédiaire, naissant du septième antérieur, postérieurement alternée de noir et de gris cendré, aussi saillante que l'interne: celle-ci, représentée en devant par un tubercule paré d'un fascicule de poils noirs, postérieurement ornée de trois fascicules de poils de cette couleur, longitudinaux, comprimés.

Pogonocherus grisescens. CH. PERROUD, In litter.

Long. 0^m,0070 (3 l. 1/5). — Larg. 0^m,0018 (7/8).

Corps suballongé. *Tête* noire, mais revêtue d'un duvet gris; hérissée de poils obscurs; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* brunes ou d'un brun noir, brièvement annelées de duvet cendré à la base du troisième article et des suivants. *Prothorax* tronqué et à peu près sans rebord en devant; tronqué ou à peine anguleusement dirigé en arrière et étroitement rebordé à la base; armé d'un tubercule épineux vers les trois septièmes de chacun de ses côtés; un peu plus long sur son milieu qu'il est large à sa base; noir, couvert de poils cendrés mélangés de poils gris; hérissé de poils obscurs; rayé d'une ligne longitudinale médiane, étroite, peu distincte à son extrémité, offrant, un peu après la moitié de sa longueur, un petit point dénudé, peu apparent; chargé d'un tubercule assez saillant entre la ligne médiane et chaque tubercule épineux latéral. *Ecusson* en carré au moins aussi large que long; noir, revêtu d'un duvet brun noir, divisé par une ligne médiane de duvet cendré. *Elytres* deux fois et demie à deux fois trois quarts aussi longues que le prothorax; rétrécies à peu près en ligne droite jusqu'aux quatre cinquièmes et plus sensiblement ensuite; armées chacune d'une épine à l'angle postéro-externe; tronquées à l'extrémité entre les épines; noires, mais revêtues d'un duvet gris cendré; assez fortement ponctuées; creusées en devant d'une dépression presque en demi-cercle dirigé en arrière; couvertes sur celle-ci d'un duvet plus blanchâtre, paraissant constituer une sorte de bande suivie d'une bordure ou bande noire, prolongée depuis la nervure externe jusqu'à l'interne; chargées chacune de trois nervures longitudinales: l'externe, prolongée depuis l'épaule jusqu'à l'épine apicale, comme doublée à son côté interne d'une autre nervure jusqu'à la moitié de leur longueur: l'intermédiaire, naissant au sixième ou septième de leur longueur, dans la direction de la fossette humérale, prolongée jusqu'à la base interne de l'épine apicale, postérieurement alternée de noir et de cendré, à peu près aussi saillante que l'interne: celle-ci, représentée près de la base par un tubercule assez saillant, paré d'un petit fascicule de poils noirs, interrompue sur la dépression semi-circulaire, et prolongée ensuite jusqu'aux quatre cinquièmes, chargée, à partir de la moitié de la longueur des étuis, de trois fascicules longitudinaux de poils noirs. *Dessous du corps* noir, couvert d'un duvet cendré grisâtre; hérissé de poils blancs. *Pieds* hérissés de poils semblables; noirs, avec la base des cuisses rouge brunâtre: celles-ci, couvertes d'un duvet cendré mélangé de brun. *Tibias* d'un noir brun, annelés au milieu de

cendré: les postérieurs hérissés de poils noirs sur leur arête supérieure. *Tarses* annelés de blanc cendré et de noir.

Cette belle espèce vit aux dépens du pin.

Elle a été découverte, le 20 mars 1860, à Preyssac, dans les environs de Bordeaux, par M. Charles Perroud, à qui je l'ai dédiée. Elle a depuis été prise à Captieux (Gironde), par M. Cabarus.

γγ Nervure interne des élytres parée postérieurement de deux fascicules de poils noirs.

8. **P. dentatus**; FOURCROY. *Prothorax* brun, garni d'un duvet cendré ou cendré fauve. *Ecusson* noir velouté. *Elytres* armées chacune d'une épine à leur partie postéro-externe; testacées, duveteuses, marquées de diverses taches noires, parées d'une bande oblique de duvet blanc cendré prolongée depuis l'épaule jusqu'aux deux cinquièmes au moins de la suture: chargées chacune de trois nervures longitudinales presque noires postérieurement: l'intermédiaire, offrant avant son extrémité une ligne blanche interrompue: l'interne, représentée en devant par un tubercule paré d'un fascicule de poils noirs, ornée postérieurement de deux fascicules semblables mi-relevés.

Le Capricorne à pointe. GEOFFR., Hist. abr. t. I. append. p. 526. 12.

Cerambyx dentatus. FOURCR., Entom. paris. (1785). t. I. p. 76. 12.

Cerambyx pilosus. FABR., Mant. t. I (1787). p. 134. 39. — Id. Syst. eleuth. t. II. p. 258. 37.

Cerambyx hispidus. SCHRANK, Enum. p. 130. 248. — PANZ., Naturforsch. t. XXIV. p. 26. 35. pl. I. fig. 35.

Lamia pilosa. SCHOENH., Syn. ins. t. III. p. 378. 61.

Pogonocherus pilosus. STEPH., Illust. t. IV. p. 233. 1. — Id. Man. p. 271. 2118. — MULS., Longie. p. 160. 5. — WHITE, Catal. p. 398. 7. — L. REDTENB., Faun. aust. 2^e éd. p. 859. — ROUGET, Catal. 1619.

Long. 0^m,0045 à 0^m,0067 (2 l. à 3 l.). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0020 (3/5 à 7/8).

Corps suballongé. *Tête* variant du brun au testacé; garnie d'un duvet cendré peu épais; rayée d'une ligne longitudinale médiane. *Antennes* parfois brunes, ordinairement d'un fauve testacé, avec la base du troisième article et des suivants, pâle et assez brièvement annelée de cendré: le quatrième article pâle au moins jusqu'à la moitié. *Prothorax* tronqué ou à peine arqué en devant et plus faiblement en sens contraire à la base;